

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 040/2016

Séance du 24 Octobre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre octobre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Bernard RIEU.

PRESENTS : A. M. BRUN, Odile PERNIN-VIDAL, André BETEILLE, Marie TRUCHET, Géraldine BRUN, Laurent FRANCOIS, Vincent MARTINEZ, Bernard RIEU.

ABSENTS EXCUSES

PROCURATIONS : Patrice FRANCOIS donne procuration à Laurent FRANCOIS.

ABSENTS : Antony FOUCAULT, Philippe MARIE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie TRUCHET

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Date de la Convocation
19/10/2016

Date d'affichage
27/10/2016

Objet de la délibération : MISE EN VENTE DE L'ANCIENNE ECOLE

Considérant que cette maison n'est plus utilisée comme bâtiment scolaire depuis des décennies.

Considérant que cette propriété n'est pas adaptée pour y établir une école répondant aux normes d'aujourd'hui.

Considérant l'école actuelle présente un état de vétusté, un manque de superficie, des locaux inadaptés aux différentes activités des enfants et des personnels, situation mise en évidence par le CHSCT-D du Gard dans son rapport du 13 juillet 2016.

Considérant que la commune doit s'engager dans un investissement important pour la construction d'une nouvelle école.

Considérant que le produit de la vente de cette propriété apportera à la commune une partie de la trésorerie qui lui sera nécessaire.

Le conseil municipal lors de sa réunion du 24 Octobre délibère et décide à l'unanimité la mise en vente de l'ancienne école située Place de l'Horloge.

Pour extrait conforme,

acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture,

le

et publication,

du

ou notification,

du

Le Maire,
Bernard RIEU